

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue à 17h30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 30 mars 2026.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse : Marie-Elaine Pitre

Mesdames les conseillères : Marie-Hélène Fortin, Stéphanie Nantel et Annick Lemelin Lagacé

Messieurs les conseillers : Sébastien Jacquet, Jean-François Gagnière (absent pour les points 1 à 3) et Elmer van der Vlugt

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 17h30, Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance extraordinaire - 30 mars 2026

2026-03-119

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. CONSEIL

2.1. Tracé du TGV projet Alto - Appui à la Ville de Mirabel

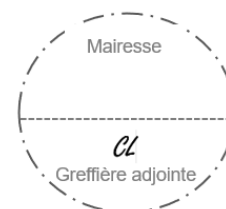
2026-03-120

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada étudie l'implantation d'un train à grande vitesse (TGV) reliant Québec à Toronto, dont le corridor d'étude traverse la couronne nord de la Communauté métropolitaine de Montréal, incluant des secteurs à proximité du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT que la MRC de Thérèse-De Blainville est un pôle économique stratégique de la couronne nord, fortement interrelié aux dynamiques de développement industriel, logistique et aéroportuaire du secteur de Mirabel;

CONSIDÉRANT que le site aéroportuaire YMX Aérocity internationale de Mirabel constitue un levier structurant pour le développement économique régional et métropolitain, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, des technologies avancées, de l'intelligence artificielle et de la mobilité;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'infrastructures majeures de transport doit se réaliser dans le respect des milieux de vie, des zones agricoles, des milieux naturels et des noyaux urbains présents sur le territoire de la couronne nord,



incluant ceux qui contribuent directement à la vitalité socioéconomique de la MRC de Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT que l'utilisation prioritaire des terres fédérales existantes, notamment celles liées au site aéroportuaire de Mirabel, permettrait de réduire les impacts sur les zones résidentielles et agricoles tout en favorisant une planification cohérente et durable du corridor du TGV;

CONSIDÉRANT que le projet de TGV vise à relier les grands centres économiques du Canada et que la proximité du pôle aéronautique de Mirabel, troisième en importance mondiale, représente un avantage stratégique majeur pour l'accessibilité et l'attractivité économique de l'ensemble de la couronne nord, incluant la MRC de Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT que la réalisation éventuelle du projet de TGV doit s'accompagner d'un processus formel de consultations publiques permettant aux Municipalités, aux MRC, aux entreprises, aux organismes et aux citoyens de la couronne nord, dont ceux de la MRC de Thérèse-De Blainville, de participer activement aux décisions structurantes concernant le tracé et les infrastructures associées;

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Rosemère appuie les démarches visant à ce que le corridor d'étude du projet de train à grande vitesse Québec-Toronto minimise les impacts sur les zones résidentielles, agricoles et naturelles de la couronne nord, notamment en privilégiant l'utilisation des terres fédérales existantes.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Rosemère appuie l'implantation d'une gare ferroviaire sur le site aéroportuaire de Mirabel considérant les infrastructures existantes, l'accessibilité et le rôle structurant pour un développement économique régional durable et équitable.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Rosemère demande au gouvernement du Canada de mettre en place un processus formel de consultations publiques permettant aux Municipalités et aux acteurs socioéconomiques de la couronne nord de participer activement à la définition du corridor et des infrastructures du TGV.

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- au très honorable premier ministre du Canada;
- aux représentants des gouvernements du Canada et du Québec opérant sur le territoire de la MRC;
- à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN);
- au Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides;
- à la Ville de Mirabel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. SERVICES JURIDIQUES

3.1. ENT INT-16 - Achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des Villes et Régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache - Acceptation et autorisation de paiement des primes 2026-2027

2026-03-121



CONSIDÉRANT que le Regroupement, dont la Ville de Blainville est le mandataire, a procédé au début de l'année 2026 à une demande de soumissions pour les assurances de dommages, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que, pour le terme 2026-2027, le Regroupement, suivant les recommandations de son consultant, a procédé à une demande de soumissions publiques pour ses assurances de biens, bris d'équipements, délits, responsabilités et automobiles;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme, les contrats d'assurance sont adjugés selon les blocs décrits ci-bas;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ACCEPTER, pour la période du 31 mars 2026 au 31 mars 2027 inclusivement, la plus basse soumission conforme, soit celle du courtier BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC., pour chacun des blocs suivants :

Bloc A : Assurances biens, bris d'équipements et délits, au montant total de 85 640 \$, taxes incluses;

Bloc B : Assurances responsabilités, au montant total de 82 051 \$, taxes incluses;

Bloc C : Assurances automobiles, au montant total de 12 641 \$, taxes incluses;

le tout conformément au tableau d'adjudication joint comme annexe A à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'AUTORISER ces dépenses à même le poste budgétaire 02-198-00-420 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

Le conseiller Jean-François Gagnière entre dans la salle à 18h01.

5. CLÔTURE

2026-03-122

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

DE LEVER la séance à 18h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Marie-Elaine Pitre
Mairesse

M^e Chanèle Lecompte
Greffière adjointe